

DIVULGATION D'INTÉRÊT

Déclaration des administrateurs et dirigeants

Les administrateurs et les dirigeants de l'organisme doivent divulguer tout intérêt qu'ils ont dans une entreprise ou une association susceptible de les placer en situation de conflit ou d'apparence de conflit d'intérêts :

Nom des administrateurs ou des dirigeants concernés	Nom des entreprises ou des associations	Lien(s)

Déclaration de l'organisme – liens entre apparentés :

L'organisme s'engage à dévoiler à la Ville ses liens ou transactions avec des compagnies apparentées ou affiliées comme :

- Une filiale
- Une autre entreprise qui a le contrôle, ou qu'il contrôle;
- Ou lorsque soumise à une influence notable d'une autre entreprise;
- Nonobstant les énoncés ci-haut, d'autres cas d'espèce pourraient faire l'objet d'une déclaration de la part de l'organisme.

Entreprise(s) apparentée(s)	Lien(s)